



## **Projet Pédagogique**

**Service Enfance Jeunesse**

**Juin 2023**

## Table des matières

1.	Description des structures d'accueil .....	3
1.1	L'accueil périscolaire (garderies).....	3
1.2	L'accueil de loisirs sans hébergement.....	5
1.3	L'Espace Jeunes .....	6
2.	Le projet éducatif et les intentions éducatives de l'organisateur.....	8
2.1	Les Projets Educatifs Local et de Territoire 2022-2027 : orientations prioritaires et cadre d'actions des services.....	8
2.2	Les moyens mis à disposition des services.....	9
2.3.1	Les moyens financiers .....	9
2.3.2	Les moyens humains .....	10
2.3.3	Les moyens matériels .....	10
3.	Les règles de fonctionnement des accueils.....	11
3.1	Les horaires d'ouverture .....	11
3.2	Les conditions d'inscriptions .....	11
3.3	La prise en charge générale des enfants et jeunes : .....	12
3.4	Les règles de vie générale .....	12
3.5	Les mesures particulières pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	13
4.	L'équipe pédagogique .....	14
4.1	La composition des équipes .....	14
4.2	Les fonctions des intervenants.....	14
5.	La sécurité des séjours et déplacements .....	16
5.1	Les taux d'encadrement .....	16
5.2	La sécurité au quotidien .....	16
5.3	Les déplacements à pied .....	17
6.	Les activités proposées par le Service Enfance Jeunesse.....	17
6.1	Au niveau des accueils périscolaires et extrascolaires.....	18
6.2	Au niveau de l'ALSH :.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3	Au niveau de l'Espace Jeunes :.....	18
7.	Le suivi et l'évaluation des actions.....	20

# 1. Description des structures d'accueil

## 1.1 L'accueil périscolaire (garderies)

La structure est un accueil de loisirs sans hébergement périscolaire (ALSH périscolaire), l'organisateur est la commune de Saint-Yvi. L'ALSH périscolaire se situe dans le bourg, dans l'enceinte des écoles maternelles et élémentaire. La structure accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, avec un effectif maximal de 42 enfants pour les moins de 6 ans et 56 pour les plus de 6 ans. La structure accueille les enfants tout au long de l'année scolaire, de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h le soir.

Adresse et coordonnées de l'organisateur :

Place de la Mairie – 29140 Saint-Yvi

0298947211

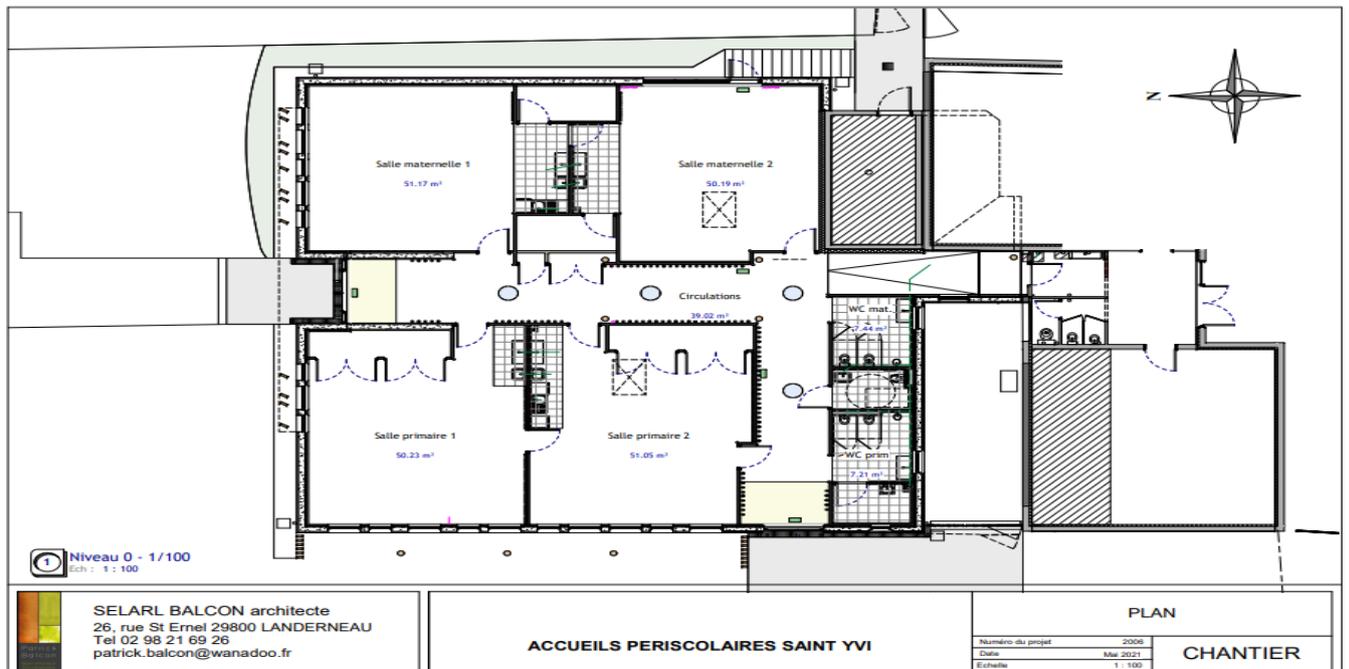
[contact@saint-yvi.bzh](mailto:contact@saint-yvi.bzh)

Adresse et coordonnées de l'ALSH périscolaire :

Hent ar skol – 29140 Saint-Yvi

[periscolaire@saint-yvi.bzh](mailto:periscolaire@saint-yvi.bzh)

0642565493





### Les locaux sont composés de :

- 2 salles d'activités maternelles avec 3 points d'eau dans chaque salle (55 m<sup>2</sup>)
- 2 salles d'activités élémentaires avec 3 points d'eau dans chaque salle (55 m<sup>2</sup>)
- 1 bloc sanitaire maternel
- 1 bloc sanitaire élémentaire
- 1 sanitaire PMR
- Couloirs avec portes manteaux.
- Grands placards pour chaque salle d'activité.

### L'extérieur :

- Espace élémentaire : 1 aire de jeu de 1 700 m<sup>2</sup> dont un jardin de 360 m<sup>2</sup> (+ 2 préaux)
- Espace maternel : 1 aire de jeux de 1 700 m<sup>2</sup> également dont 800 m<sup>2</sup> de jardin (+ 1 préau).

### Les activités dominantes :

- Activités manuelles/art/expression
- Jeux sportifs
- Jeux de cohésion / société
- Grands jeux
- Etc...

## **1.2 L'accueil de loisirs sans hébergement**

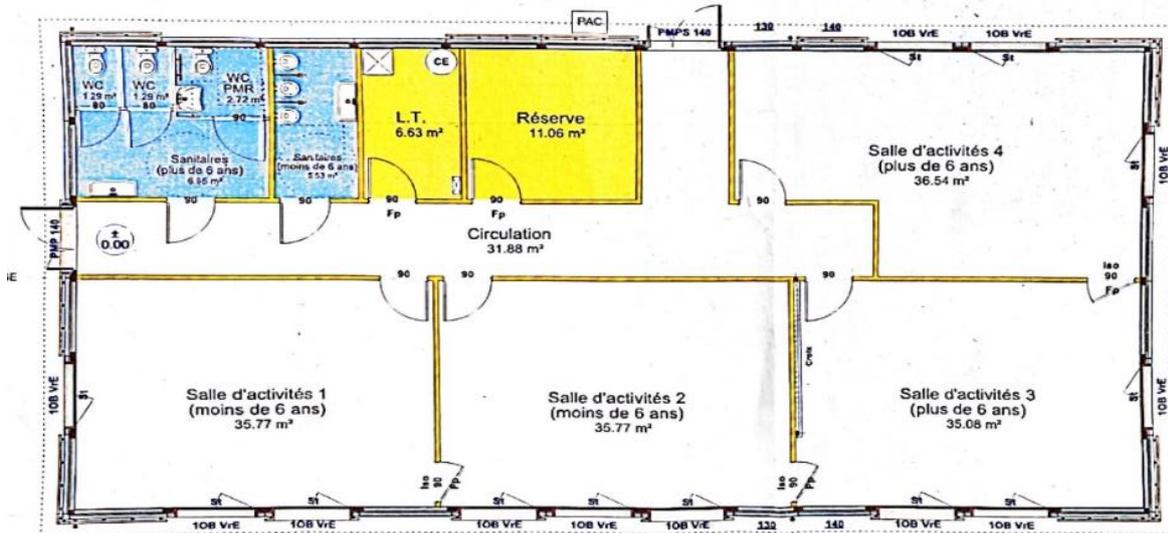
L'ALSH (ou Accueil Collectif de Mineurs – ACM) du mercredi et pendant les vacances scolaires se déroule sur le site de Carn Grand, au lieu-dit le Bois de Pleuven, situé à 4 kilomètres du bourg et implanté en pleine forêt au sein d'un espace naturel protégé.

La tranche d'âge des enfants accueillis est 3 ans- 11 ans (2 ans ½ si l'enfant est scolarisé). L'objectif est de porter la capacité d'accueil à 64 enfants, en fonction du taux d'encadrement (2 x 8 moins de 6 ans + 4 x 12 de 6 à 11 ans).

### Les locaux sont composés de :

- Dans 1 premier bloc : 4 salles d'activités (avec bloc sanitaire) nouvellement construites en juin 2023 ;
- Dans une seconde partie, 2 autres salles d'activités (dont 1 servant comme dortoir), 1 bureau, 2 réserves pour le matériel, 1 buanderie et 1 bâtiment de cantine (cuisine et salle de restauration).
- A l'extérieur, sont accessibles : 1 aire de jeu de 4 000 m<sup>2</sup>, 1 terrain de football, 1 araignée, 1 petite structure de jeux pour les plus petits.

- Un espace de restauration en livraison chaude depuis le restaurant scolaire municipal situé au bourg.



### 1.3 L'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes est situé dans la salle annexe de la salle polyvalente des sports, en centre-bourg, à proximité du terrain de foot et du city-stade. Cette proximité avec des équipements fréquentés par les jeunes de la commune est perçue comme un facteur pouvant contribuer à l'attractivité de l'Espace Jeunes. Il est d'ailleurs constaté que les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes utilisent fréquemment la salle de sports mitoyenne et le terrain de foot. Des travaux de réaménagement du lieu (peinture des murs, réfection du revêtement de sol, installation de faux plafonds avec luminaires) ont été effectués en 2019, pour améliorer les conditions d'accueil.



## 2. Le projet éducatif et les intentions éducatives de l'organisateur

Le projet éducatif du Service Enfance Jeunesse a pour but de compléter l'éducation que l'enfant ou le jeune reçoit au sein de sa famille ainsi qu'en milieu scolaire. L'objectif majeur est de contribuer à son épanouissement en cultivant ses capacités individuelles et en le préparant au mieux à vivre en société.

### 2.1 Les Projets Educatifs Local et de Territoire 2022-2027 : orientations prioritaires et cadre d'actions des services

**Le PEdT « Plan Mercredi » 2023-2027**, mené en concertation tant sur le plan du diagnostic que des orientations, a été validé en mars 2023 par le Conseil municipal. Il a confirmé les axes du PEL en les détaillant sur plusieurs points complémentaires :

**Trois orientations stratégiques** sont définies dans le PEdT qui sont déclinées en axes d'intervention qui font eux-mêmes l'objet d'une fiche-action présentant les objectifs, les actions prioritaires 2023-2024, les actions possibles et celles déjà menées (cf. annexe) :

1. Agir pour faciliter l'ouverture aux autres, des enfants et des jeunes.
  - **Promouvoir le caractère inclusif et mixte des activités et lieux :**
    - o Assurer l'inclusion de tous les enfants et jeunes.
    - o Favoriser le vivre ensemble et les échanges intergénérationnels.
  - **Eveiller les enfants et les jeunes au monde extérieur et aux enjeux environnementaux :**
    - o Faciliter l'ouverture à son environnement quotidien et au monde (territoire, culture, histoire).
    - o Sensibiliser à l'éco-citoyenneté (environnement, biodiversité, éco-responsabilité).
  
2. Agir pour assurer le bien-être physique et psychologique de chaque enfant et jeune.
  - **Favoriser la santé des enfants et des jeunes par une approche globale :**
    - o Développer le « sport santé » et l'activité physique
    - o Favoriser l'enrichissement culturel et artistique.
    - o Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine.
  - **Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination faite aux enfants et jeunes :**
    - o Promouvoir la santé mentale des jeunes.
    - o Prévenir et lutter contre le harcèlement.
    - o Faire des lieux d'accueil des enfants et des jeunes, des lieux où ils/elles se sentent bien et bien accueillis.

3. Agir dans une logique de coopération partenariale.
- **Veiller à la continuité éducative en partageant des valeurs et des ambitions pour les enfants et jeunes :**
  - o Renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes.
  - o Accompagner les enfants, les jeunes et les familles dans les moments de transition.
- **Mieux informer et mieux coopérer avec les parents, les enfants et les jeunes :**
  - o Améliorer la communication à destination des parents et renforcer leur consultation.
  - o Favoriser la participation, l'engagement et la citoyenneté des enfants et des jeunes.

Le **Projet Educatif Local** validé par le Conseil municipal en mai 2022 avait priorisé **7 thématiques éducatives à développer par les services dans le projet pédagogique 2023-2027 :**

1. Mon territoire de vie
2. Solidarité et entraide
3. Grandir épanoui
4. La Biodiversité et le changement climatique
5. Le Terroir : « du champ de là, à ton assiette ici »
6. Le sport et la santé
7. Dispositif « Argent de poche »

## 2.2 Les moyens mis à disposition des services

### 2.3.1 Les moyens financiers

Le budget général de la commune (hors personnel) fait l'objet d'une approche analytique par des codes de services.

Les dépenses spécifiques des différents accueils sont réparties en plusieurs postes : Alimentation, petit matériel, matériel pédagogique, transport, service extérieur, salaires au *pro rata temporis*, ... Un budget spécifique peut être débloqué, pour de l'achat de matériel ou pour des animations.

Les séjours et camps d'été font l'objet d'un calcul prévisionnel en dépenses et recettes des familles selon des tranches de Quotient Familial harmonisés en 2022 pour l'ensemble des services et selon les souhaits de la CAF. La participation réelle de la commune est ainsi transparente.

Les tarifs sont définis et votés chaque année par le Conseil municipal, généralement en mai ou juin. Ils sont disponibles sur le site internet de la Mairie, ou à l'affichage au sein des différentes structures enfance-jeunesse.

### **2.3.2 Les moyens humains**

L'équipe pédagogique est détaillée au chapitre VIII pour chaque service périscolaire, ALSH et Espace Jeunes, plusieurs agents permanents exerçant leur activité sur au moins deux services.

Pour recruter suffisamment d'animateurs saisonniers durant les vacances d'été, la commune pratique une politique de financement de BAFA assez large, en montant et en nombre.

### **2.3.3 Les moyens matériels**

Le matériel pédagogique est indispensable au bon fonctionnement d'une structure. Il est de la responsabilité du directeur de fournir à l'équipe d'animation de quoi assurer l'ensemble des activités proposées. Mais il est de la responsabilité des animateurs de ranger, nettoyer et utiliser correctement le matériel.

Le bon fonctionnement et la bonne gestion du matériel pédagogique passent par une totale compréhension de tous les acteurs de la structure, enfants compris, à savoir que le matériel coûte cher et qu'il doit être convenablement utilisé et rangé.

Le matériel disponible, pour les trois structures, est d'ordre sportif, créatif, de cuisine, et de camping.

### 3. Les règles de fonctionnement des accueils

Chaque structure dispose d'un règlement intérieur disponible sur internet.

#### 3.1 Les horaires d'ouverture

- L'accueil périscolaire fonctionne les jours scolaires. Un accueil est prévu le matin ainsi que le soir :
  - Accueil du matin : 7h30 à 8h50.
  - Accueil du soir : 16h30 à 19h00.
- L'accueil de loisirs extrascolaire :
  - Il est ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires.
  - la journée 8h45-17h15 avec un accueil possible de 7h30/8h45 et 17h15/18h30.
- L'Espace Jeunes :
  - Il est ouvert en période scolaire le mercredi et le samedi de 13h30 à 17h30
  - Il est ouvert chaque jour durant les vacances scolaires aux mêmes horaires (sauf samedi et dimanche).

#### 3.2 Les conditions d'inscriptions

Pour les accueils périscolaires, il y a une inscription à établir avant le début de l'année scolaire à partir du mois de Mai. Les inscriptions sont disponibles en Mairie, dans les écoles de la commune et sur le site internet de la commune. Les inscriptions sont à remettre au directeur en Mairie ou par mail.

Pour l'accueil de loisirs, inscription préalable à toute présence sur la structure. Les inscriptions sont disponibles en Mairie, dans les écoles de la commune et sur le site internet de la commune. Les inscriptions sont à remettre au directeur en Mairie ou par mail, ainsi que le dossier complété avec l'ensemble des documents demandés.

Pour l'espace jeunes, les inscriptions sont également à effectuer avant toutes présences sur la structure. Les inscriptions sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la commune. Les inscriptions sont à remettre au directeur en Mairie ou par mail.

### 3.3 La prise en charge générale des enfants et jeunes :

- L'hygiène :

Il faut veiller à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. Pour les plus petits il est important de les accompagner lors du passage aux toilettes, ainsi que durant le lavage des mains. Pour les plus grands, il est nécessaire de s'assurer qu'ils se lavent bien les mains avant et après les repas.

- Les soins :

Ils seront assurés par le directeur, l'adjoint ou l'assistant sanitaire. Lors des déplacements, les animateurs veilleront à emporter une trousse de secours, les numéros d'urgence et la liste des enfants.

- Le goûter :

Le goûter est préparé et fourni par la structure (goûters variés et équilibrés).

- La communication :

Les plannings d'activités sont préparés par l'ensemble de l'équipe, le directeur se charge de la diffusion auprès des familles (Site internet-panneaux d'affichage au pôle périscolaire/ALSH/Espace jeunes-en Maire). L'équipe d'animation et le directeur sont à la disposition des parents pour répondre aux éventuelles questions.

- La préparation des activités :

Pour l'élaboration de ce projet pédagogique et sa mise en œuvre sur le terrain, des réunions de préparation sont programmées. C'est aussi un temps de réflexion, de concertation, de bilans et de planifications. Les plannings d'activités sont définis par les animateurs et validés par le directeur.

### 3.4 Les règles de vie générale

Il est important d'établir des règles de vie communes au sein des différentes structures. Ces règles sont établies par les directeurs et l'équipe pédagogique, sous la responsabilité du Maire.

Ces règles communes visent à travailler dans de bonnes conditions et éviter tout dysfonctionnement :

- Respect des horaires.
- Avoir une attitude positive, d'écoute et constructive.
- Courtoisie réciproque.

- Respect des enfants : leur parler correctement / ne pas les brutaliser / ne pas les humilier / leur laisser la parole / non-discrimination de quelque sorte.
- Respect des membres de l'équipe pédagogique (animateurs, directeur, personnel).
- Accompagner les nouveaux animateurs / les nouveaux enfants et leur famille.
- Confidentialité sur ce qui est dit au sein des différentes structures.
- Rangement du matériel.
- Les structure et leurs abords sont non-fumeurs (vapoteuse incluse) Il est donc impératif pour tous de respecter la législation.
- Les animateurs sont amenés à effectuer les tâches ménagères, en suivant le planning.
- L'utilisation des téléphones portables personnels ne peut se faire que sur les temps de pause des animateurs.
- Réaliser l'activité prévue sur le planning d'activités, sauf cas exceptionnel.

### **3.5 Les mesures particulières pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap**

Dans un premier temps, une prise de contact avec la famille sera effectuée afin de présenter le handicap ou le trouble de la santé aux animateurs, et de présenter l'enfant si c'est possible. Dans un second temps, le directeur s'assurera d'un complément d'information auprès de médecins et spécialistes du handicap.

Le directeur s'assurera que dans le groupe dans lequel l'enfant sera accueilli, les animateurs référents soient en capacité d'accueillir l'enfant, le directeur notera les besoins de formation et/ou d'informations.

Le directeur étudiera avec l'équipe d'animation les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités, temps de repos, que faire en cas de crise ? Faut-il une personne en permanence avec l'enfant ? Mise en place d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individuel).

Le directeur et l'équipe feront un point avec la famille, sur les modalités de présentation de l'enfant aux autres enfants, autres parents, quelles informations seront à partager.

Un jeune porteur d'une maladie chronique, allergie ou intolérance alimentaire avec risque d'accident fait l'objet d'une attention toute particulière afin de veiller à son intégration. La convention ou le P.A.I est établi par le médecin à l'attention des différents intervenants concernés. Il prévoit les modalités de prise en charge, les conduites à tenir en cas de situation d'urgence.

## 4. L'équipe pédagogique

### 4.1 La composition des équipes

L'équipe pédagogique assure le lien entre la famille et l'enfant. Ce lien se fait essentiellement par la parole et la discussion. Le rôle de l'équipe est aussi d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

**Pour les accueils périscolaires :** 5 ATSEM / 5 animateurs-animateuses et 1 Directeur se répartissent les différents temps d'accueil.

**Pour L'ALSH :** Le mercredi et durant les petites vacances scolaires : 1 Directeur et 4 animateurs/animateuses. Pour l'été, 1 équipe un peu plus importante est constituée (accueil sur site et camps organisés durant l'été). Des stagiaires BAFA complètent également l'équipe.

**Pour l'Espace Jeunes :** Le mercredi et le samedi durant les périodes scolaires, le directeur assure l'accueil des jeunes. Durant les vacances scolaires, 1 animateur-animateuse est recruté pour l'accueil des jeunes.

### 4.2 Les fonctions des intervenants

#### Le directeur :

Pour chaque type d'accueil, il construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Il coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. Il assure le lien avec les familles, accompagne l'équipe d'animation, veille au travail en équipe des animateurs, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines, et participe à la définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs. Il doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

Il est nécessaire pour le directeur d'assurer un cadre valorisant pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, de permettre à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...), et de garantir une cohésion d'équipe au service du projet de la structure.

#### L'adjoint de direction :

Le cas échéant, il aide le directeur dans ses responsabilités administratives, il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique et portera une

attention particulière à la relation d'aide, à l'explication, à la mise en relation avec les situations vécues et les options éducatives. Il se préoccupe qu'à chaque étape, chacun tient le rôle qui lui a été confié dans la réalisation du projet commun. Il veillera à l'application et au bon fonctionnement du projet pédagogique, projet d'animation et des différents projets d'activités.

#### Les animateurs :

Ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur patience et leur disponibilité au service des enfants. A tout moment, ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils doivent proposer des activités certes mais des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès des enfants est permanent et nécessite de la recherche, du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Les animateurs saisonniers et stagiaires sont sous la responsabilité des titulaires.

#### L'assistant sanitaire :

Il doit s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison (l'équipe d'animation doit prendre les fiches en sortie), il gère la pharmacie, il tient à jour les trousseaux de premiers secours, et il veille à la bonne tenue du registre des soins.

#### Les autres intervenants extérieurs :

Il peut s'agir de prestataires d'activités sportives ou culturelles. Ils assurent la préparation, l'encadrement, le bon déroulement de leur activité. Néanmoins, nous restons responsables de notre groupe, notre rôle est de faciliter la menée de l'activité, l'organisation. Nous les informons également des enfants qui peuvent avoir des difficultés.

## 5. La sécurité des séjours et déplacements

### 5.1 Les taux d'encadrement

#### Accueil périscolaire :

Le taux d'encadrement légal est fixé à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Il s'agit là d'un nombre maximal.

#### Accueil de loisirs du mercredi :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs.

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs.

#### Accueil de loisirs extrascolaire (vacances scolaires) :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs

#### Espace jeunes :

La capacité d'accueil totale est de 12 jeunes de 10 à 15 ans (possibilité d'accueillir les 16/17 ans dans la limite des places disponibles.

### 5.2 La sécurité au quotidien

La sécurité des enfants est primordiale et s'exerce à chaque instant. Chaque animateur, chaque personne, exerçant au sein de la structure est garant de la sécurité de tous les enfants s'y trouvant. La sécurité s'exerce aussi bien dans le suivi de chacun, la mise en place d'activités offrant toutes les garanties, la surveillance et l'écoute permanente.

Elle s'exerce également dans la mise en œuvre des animateurs tant sur la gestion de leur matériel, le suivi des activités, que leur fonctionnement au quotidien.

En cas d'alerte incendie, ou autres problèmes : les lieux de rassemblement se situent sur le parking pour l'ALSH, dans la cours élémentaire pour le Périscolaire, le plateau sportif pour l'Espace Jeunes. Les diverses mesures à entreprendre en cas d'alerte incendie ou problèmes éventuels, seront évoqués lors des réunions de préparation et tout au long de l'année. Les numéros d'urgence sont affichés dans chaque salle d'activités et dans le réfectoire.

Ainsi, des règles de sécurité seront mises en œuvre lors des sorties, et de certaines activités.

### **5.3 Les déplacements à pied**

Les enfants portent des gilets jaunes. Les déplacements à pied se font en file indienne, du côté le plus praticable et le moins dangereux de la route.

Sans présence de trottoir, la marche doit se faire dans le sens de la circulation (un groupe est considéré comme véhicule lent par le code de la route).

Comme pour le vélo, un animateur se trouve devant et l'autre derrière.

Lors des traversées des routes :

- La traversée de la chaussée devra se faire aux passages protégés matérialisés lorsque cela est possible.
- Les enfants doivent être regroupés.
- Le groupe doit être calme et rangé.
- Les animateurs se placent de chaque côté de la route afin de bloquer la circulation.

## **6. Les activités proposées par le Service Enfance Jeunesse**

Les équipes du service Enfance-Jeunesse sont particulièrement attentives au respect du rythme de vie des enfants et des jeunes, elles assureront avant tout leur sécurité physique, morale et affective.

L'enfant ou le jeune est au centre de son action, les activités ne sont que leur moyen d'action.

Elles accompagneront les enfants et les jeunes dans leurs envies, elles adapteront les projets d'activités à la composition du groupe avec attention particulière pour les jeunes en situation de handicap ou présentant des particularités de santé.

Lors de la mise en place des activités, les équipes donnent priorité à leur attitude, celle de l'enfant, au cadre et au bien-être de chaque jeune et du groupe.

Elles sont à l'écoute des enfants-jeunes, de manière à favoriser leur épanouissement, les encourager quand cela est nécessaire, leur permettre de ne « rien faire », et adaptent leur attitude à leur vie sociale et familiale quotidiennement.

En fonction des activités mises en place, l'équipe fera appel à la participation des parents (sollicitation pour du matériel, aide technique selon leurs compétences...).

## **6.1 Au niveau des accueils périscolaires et extrascolaires**

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elles doivent également tenir compte des réalités matérielles/humaines/financières et être adaptées aux envies et rythmes des enfants.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'action pourra être large et varié. Il est intéressant de mettre à profit les qualités et compétences de chacun, mais aussi de faire intervenir les associations ou professionnels locaux.

L'activité mise en place doit permettre de valoriser l'enfant. Il est important de tenir compte du rythme de l'enfant, de ses envies et de ses capacités.

Certains créneaux durant la semaine, seront réservés à des activités choisies par les enfants. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants, qui leur feront part de leurs envies.

Le programme d'activité sera réalisé lors de réunions d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents et enfants.

Les activités doivent permettre à l'enfant de s'épanouir en toute sécurité, la participation doit être volontaire. L'équipe d'animation aura pour mission d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider, les encourager à participer, d'adapter l'activité.

## **6.2 Au niveau de l'Espace Jeunes**

Durant les vacances scolaires, les activités sont proposées selon 2 groupes : groupe 10/12 ans et groupe 13/15 ans. En dehors des vacances scolaires, les jeunes sont regroupés en un seul groupe. Les activités Le planning des activités est préparé par le responsable de l'Espace Jeunes et communiqué en amont (cf. supra Communication auprès des familles et des jeunes). Parmi les activités proposées, il y a notamment des ateliers de découverte et d'initiation aux sports collectifs : kin-ball, hockey sur gazon, tir à l'arc, golf, cornhole. En complément des activités proposés par l'animateur, les jeunes ont à leur disposition : une TV et 3 consoles de jeux, un Babyfoot, un billard, un jeu de fléchettes, des ballons, quelques jeux de société et du matériel (type peinture) pour des activités manuelles créatives. Les jeunes ont également accès à la salle de sports qui jouxte l'Espace Jeune. Des

rencontres avec d'autres jeunes d'autres Espaces Jeunes des communes de la CCA sont instituées depuis la rentrée 2022. L'objectif est de proposer une rencontre commune lors de chaque vacance scolaire. Ces temps de rencontres ont été initiées dans le cadre des rencontres bimensuelles organisées depuis 09/2022 auxquelles participe le responsable de l'Espace Jeune de Saint-Yvi et qui rassemblent les responsables des Espaces Jeunes des communes de la CCA. Aux vacances de la Toussaint 2022, les jeunes se sont rencontrés à Rosporden autour d'activités liées aux sports de raquette (tennis, badminton ...). Aux vacances de Noël 2022, la rencontre est prévue le 20 décembre à Saint-Yvi, à la Maison des associations, autour du thème de la cuisine (activité de type Top Chef). Lorsque ces rencontres se tiennent en dehors de l'Espace Jeune de Saint-Yvi, seuls 8 jeunes de la commune peuvent y participer en raison des contraintes de déplacement. Les sorties extérieures sont uniquement proposées pendant les vacances scolaires, à raison d'une sortie extérieure par semaine. Les sorties sont organisées avec un minimum (et maximum) de 8 jeunes. Pour participer aux sorties, les jeunes doivent obligatoirement s'inscrire : les 1ers inscrits sont prioritaires. Il est à noter que certains jeunes ne fréquentent pas régulièrement l'Espace Jeune mais pour autant participent très régulièrement aux sorties extérieures.

## 7. Le suivi et l'évaluation des actions

L'évaluation fait partie de toutes les politiques publiques envers des usagers. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la multiplicité des partenaires, incluant les parents, doit être centrée sur l'intérêt de l'enfant.

Le PEdT 2023-2027 met l'accent sur une double nécessité :

- Le travail en partenariat avec l'éducation nationale, les associations, les collectivités voisines et CCA...
- L'évaluation régulière des services et activités proposées grâce à la mise en place d'une Commission extra-municipale, composée d'élus, des services, des partenaires institutionnels (Education nationale, CAF, CCA, SDJES...), des associations de parents d'élèves, des associations sportives.... Cette commission a vocation à se réunir 3 fois par an.

Afin de réaliser une évaluation régulière du projet pédagogique, l'équipe d'animation se réunit régulièrement chaque mois. L'objectif étant :

- De coordonner l'équipe
- D'établir les projets d'animation et les plannings d'activités
- D'évaluer le projet pédagogique et les projets d'animation
- De réajuster les projets en cours
- D'élaborer des projets d'animation avec les différents partenaires
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'étudier les différents comportements des enfants et jeunes, de mettre en avant leurs besoins et de trouver les moyens d'y répondre

Plusieurs niveaux d'évaluation sont mis en place :

- o L'évaluation des animateurs. Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'informations par l'animateur référent. Mise en place d'une fiche d'auto évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en début de période et un bilan à la fin). Bilan avec l'équipe (petit groupe et grand groupe), chaque fin de semaine et à la fin des deux mois (pour les grandes vacances).
- o L'évaluation du projet d'activité de l'équipe d'animation. Cela concerne le programme d'activités mis en place par les animateurs. Il peut être évalué au quotidien.
- o L'évaluation des animateurs stagiaires. Elle sera réalisée à partir d'une grille de compétences réalisée en début de stage avec le stagiaire.

L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus. Un bilan sera effectué en fin de stage.

- L'évaluation du projet pédagogique. Elle permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Pour pouvoir évaluer, il faut prendre en compte des éléments mesurables, quantitatifs et qualitatifs, notamment par l'usage de **questionnaires d'évaluation** selon le domaine. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis pour évaluer la réponse aux objectifs du projet pédagogique sont les suivants :

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Effectifs de fréquentation des différentes structures, des camps et sorties
- Communication dans la presse locale
- Invitation des familles aux spectacles, expositions... et fréquentations
- Nombre de projets d'animations proposés
- Nombre de partenariats locaux réalisés
- Nombre de nouvelles activités et ou sorties proposées
- ...

#### **Indicateurs qualitatifs :**

- Satisfaction des enfants et des familles
- Implication des enfants dans les activités
- Adaptation des activités proposées aux plus jeunes
- ...

#### Bilan enfants :

Mise en place de temps d'échange lors desquels les enfants pourront exprimer leur point de vue et leur satisfaction. Ils pourront exprimer, par écrit-oral, leur ressenti sur la journée (les animateurs aideront les enfants qui ne savent pas écrire).

Bilans parents :

Un bilan sous forme de questionnaire sera mis en place ainsi que des échanges informels avec les parents tout au long de l'année.

Bilan équipe animateurs :

Des temps de réunions d'échanges sont programmés régulièrement durant l'année.